

**Réinvitations d'anciens boursiers****= *Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten*****= *Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders*****Appel à candidatures**

Le DAAD offre des bourses à ses anciens boursiers ayant bénéficié d'une bourse de 6 mois minimum en Allemagne.

Ces anciens boursiers pourront être réinvités en Allemagne afin de réaliser un projet de recherche ou de travail au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public ou reconnu par l'Etat allemand.

Les anciens boursiers qui travaillent en dehors du domaine de la recherche peuvent être réinvités en Allemagne pour y réaliser un projet de travail dans une entreprise ou une institution relevant des domaines économique, administratif, culturel ou des médias.

**Dates limites de dépôt de candidature**

15 septembre pour un séjour commençant entre janvier et juin de l'année suivante

15 février pour un séjour commençant entre juillet et décembre de l'année en cours

**Durée**

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible. Le renouvellement peut être demandé après un délai de trois années.

N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

**Prestations liées à la bourse**

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.300 € selon le statut universitaire
- Forfait pour frais de voyage (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)

**Critères de sélection**

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- excellence scientifique et, le cas échéant, publications du candidat
- un projet de recherche ou de travail pertinent et bien préparé, dont le sujet n'est pas nécessairement en lien avec l'Allemagne ou la langue allemande, mais pour lequel le séjour en Allemagne constituerait une valeur ajoutée.
- Critères pour les candidats en dehors du domaine de la recherche :
  - Le séjour aura-t-il des effets durables pour l'activité professionnelle du candidat ?
  - Peut-on s'attendre à des effets multiplicateurs, p.ex. grâce à des publications communes ?
  - Le séjour en Allemagne renforcera-t-il des coopérations déjà existantes ?

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidatures ainsi que des moyens à disposition.

En cas de non-attribution de la bourse, il est possible de renouveler ultérieurement sa candidature.

**Conditions de candidature**

- avoir bénéficié d'une bourse de longue durée du DAAD de 6 mois minimum
- être rentré en France depuis au moins trois ans
- être accueilli dans un / des établissement/s d'enseignement supérieur ou un / des institut/s de recherche allemand et y disposer d'un poste de travail, le contenu et le calendrier du projet de recherche ou de travail doivent être établis en concertation avec l'établissement d'accueil ; une confirmation écrite doit être jointe au dossier.
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands en France sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.

**Connaissances linguistiques**

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil.

**Renseignements**

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires  
Maison de la Recherche - Université Paris-Sorbonne  
Mme Lotta Resch  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 10 57 80  
Mél : [resch@daad.de](mailto:resch@daad.de)  
Bureau : 512bis

**Procédure de candidature**

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur [www.daad-france.fr](http://www.daad-france.fr) → Trouver un financement → Aide à la candidature)
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données [www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de) (= *Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten/Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders*)
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#)
5. Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais)

## Recommandations importantes sur la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature.

La candidature se fait en ligne sur [le portail de candidature du DAAD](#) (le portail ferme à minuit le jour de la date limite de candidature).

Contrairement aux [indications du site allemand](#), nous n'exigeons **pas de traduction en allemand** de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en français ou en anglais.

### Pièces à joindre (en français ou en anglais) au dossier de candidature via le portail

- formulaire de candidature rempli
- CV (max. 3 pages)
- liste des publications (max. 3 pages)
- exposé détaillé du projet de recherche et des recherches envisagés en Allemagne (max. 10 pages)
- planning précis du séjour (calendrier, lieu(x), interlocuteurs prévus)  
N.B. Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.
- lettre d'invitation : une pour chaque responsable ou enseignant-chercheur à rencontrer, dans laquelle ils se réfèrent à la coopération de recherche et se déclarent prêts à recevoir le candidat à la date prévue

### IMPORTANT

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.